



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nevers, le 09 juillet 2025

Interdiction temporaire des spectacles pyrotechniques et des feux d'artifice

Les incendies d'ampleur de Montigny-en-Morvan et de la Charité-sur-Loire de ces derniers jours témoignent de l'acuité du risque incendie dans notre département.

Depuis le 1^{er} juin 2026, ce sont 121 départs de feux d'espaces naturels qui ont entraîné la destruction de 300 hectares.

Les spectacles pyrotechniques et les feux d'artifice, notamment pendant les festivités de la fête nationale du 14 juillet, constituent un risque imminent de départ de feu et de propagation rapide, par la dispersion volatile des articles pyrotechniques.

Face à cette réalité, afin de garantir la capacité opérationnelle de nos sapeurs-pompiers, Fabienne DECOTTIGNIES, préfète de la Nièvre, a décidé d'interdire la tenue des spectacles pyrotechniques et des feux d'artifice, ainsi que l'achat, la vente, l'utilisation, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, de ce jour au jeudi 16 juillet 2026 à minuit, une fois le passage du Tour de France terminé.

Les festivités prévues et qui auront été déprogrammées, pourront être reportées sans formalité autre qu'une demande écrite de l'organisateur, dès lors que les conditions de tir de feu sont identiques à la déclaration initiale.

Rappel des coordonnées du service instructeur : pref-feux-artifice@nievre.gouv.fr.

La préfète de la Nièvre appelle l'ensemble de la population au plus grand civisme, seul moyen d'assurer à nos sapeurs-pompiers la capacité d'exercer l'ensemble de leurs missions.

Bureau du Cabinet

Tél. : 03 86 60 70 88 | 03 86 60 70 69

Mél : pref-communication@nievre.gouv.fr

40 rue de la Préfecture

58000 NEVERS Cedex 026